

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 12/09/2025

*Date d’Affichage : 12/09/2025

*Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS : 14

*VOTANTS : 19

L’an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur Bernard GLENAT, Madame Isabelle CORNELOUP, Madame Claudine BARRIE
Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints,

Madame Christel COHENDET, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur David DUMEUNIER, Madame Isabelle LACOUR,
Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Dominique REVEILLERE, Monsieur
Thierry ROUSSELET

Etaient absents excusés :

Monsieur Mohammed NIFA pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,

Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE,

Madame Murielle FANOILLERE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Monsieur Hervé BERTRAND pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD,

Monsieur Claude COLLINEAU pouvoir à Madame Monique MORNACCO,

Monsieur Fodié DIARRA, Madame Sophie Rima GHADBAN, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Thierry LACOUR,

Madame Nadine DAGUENET a été désignée Secrétaire de séance.

**DEL N° 5 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
VIE ASSOCIATIVE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal a la faculté de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d’étudier les questions soumises au conseil, soit par l’administration, soit par l’un des membres en vertu de l’article L2121-22 du CGCT.

Considérant qu’elles sont convoquées par le Maire qui en est le Président de droit et qu’elles sont en charge de l’étude et des propositions nécessaires au Conseil Municipal dans les différents domaines relevant de leur compétence,

Considérant la délibération 8 du 25 Mai 2020 désignant les membres de la commission Vie Associative

Considérant la démission de Monsieur Fabien BOSC des membres du Conseil Municipal,

Considérant que la Commission Vie Associative est composée de 8 membres (6 de la majorité, 2 du groupe « unis pour Margency »)

Considérant qu’il convient de désigner un membre du groupe « Unis pour Margency »

Considérant la candidature de Madame Christel COHENDET,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DESIGNE :

Monsieur Dominique REVEILLERE,

Monsieur Bernard GLENAT,

Monsieur Mohammed NIFA,

Monsieur Thierry ROUSSELET,

Madame Isabelle LACOUR,

Madame Nadine DAGUENET,

Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES

Madame Christel COHENDET,

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Préfecture le**

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A
de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication pour notification.

Fait à Margency, le 19/09/2025

Le Maire,

